

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

Dallaire, Paule

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Comtois, Martine

MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES
CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION

Lemay, Louise

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES,
DE LA FAUNE ET DES PARCS

Paquin, Guy

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Blanchet B., Marie
Matteau, Christiane

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Potvin, Nathalie
Prince, OdetteMINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ET RÉGIONAL ET DE LA RECHERCHECaron, Éric
Gasse, Dominique

MINISTÈRE DU REVENU

Sauvé, Valérie

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Martel, Marie-Pascale

TOURISME QUÉBEC

Roussy, Valérie

2- L'employé dont le nom apparaît ci-dessous a demandé au gouvernement de participer au Régime de retraite du personnel d'encadrement.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Roy, Denis

42817

Gouvernement du Québec

Décret 665-2004, 30 juin 2004

CONCERNANT la création du Groupe de travail sur l'examen des organismes du gouvernement

ATTENDU QUE le gouvernement est d'avis qu'une meilleure gestion des dépenses publiques passe obligatoirement par un examen des organismes du gouvernement afin de les rendre plus efficaces, de mettre fin aux dédoublements et de simplifier les structures mises en place pour rendre les services à la population;

ATTENDU QUE cet examen a commencé en avril 2003 lorsque le gouvernement a brisé la tendance à l'alourdissement continu des structures de l'État, en procédant à une réduction significative du nombre des ministres et des ministères;

ATTENDU QUE dans le Plan de modernisation 2004-2007 rendu public le 5 mai 2004, la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor a annoncé la décision du gouvernement d'introduire une culture de réévaluation continue des organismes du gouvernement;

ATTENDU QUE le gouvernement a ciblé quelques 188 organismes qu'il examinera d'ici la fin de 2007, ce qui correspond à l'examen d'une soixantaine d'organismes par année;

ATTENDU QU'il convient de confier à un groupe de travail le mandat d'examiner les quelques 60 premiers organismes désignés par le gouvernement pour l'année financière 2004-2005 et de préciser le cadre de son mandat;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor:

QUE soit constitué le Groupe le travail sur l'examen des organismes du gouvernement désignés pour l'année financière 2004-2005;

QUE ce groupe de travail ait pour mandat de procéder à l'examen du rôle et des fonctions des organismes du gouvernement désignés pour l'année financière 2004-2005 dans le cadre des objectifs suivants:

a) la révision de la pertinence de la mission et des fonctions de ces organismes, compte tenu de leur mandat et de l'évolution des besoins pour lesquels ils ont été créés;

b) la simplification de l'organisation gouvernementale lorsqu'il est possible de transférer, d'intégrer ou de fusionner des organismes dont les services sont jugés essentiels;

c) l'accroissement de la performance des organismes maintenus, en introduisant de nouveaux modes d'organisation;

d) l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services publics;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du Groupe de travail sur l'examen des organismes du gouvernement :

— monsieur Thomas J. Boudreau, consultant en gestion, professeur associé à l'École nationale d'administration publique;

— monsieur Daniel Bienvenue, secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif;

— monsieur André Fiset, comptable agréé, ex-sous-ministre du ministère du Revenu;

— madame Brigitte Guay, directrice de la réingénierie au Secrétariat du Conseil du trésor;

— monsieur Claude Lamonde, cadre conseil et chargé de projet au ministère du Conseil exécutif;

— monsieur Jean-Guy Lebel, directeur général des finances publiques et de la fiscalité locale et autochtone au ministère des Finances;

— madame Louise Pagé, secrétaire associée au Secrétariat du Conseil du trésor;

QUE monsieur Thomas J. Boudreau soit nommé président de ce groupe de travail et reçoive, à ce titre, des honoraires de 930 \$ par jour travaillé pour un minimum de huit heures de travail par jour et pour un minimum de deux jours de travail par semaine, ces honoraires correspondant à ceux devant être octroyés à monsieur Boudreau pour occuper ce poste, desquels a été déduit l'équivalent de la moitié de la rente de retraite qu'il reçoit actuellement pour ses années de service dans le secteur public québécois;

QUE monsieur Thomas J. Boudreau soit remboursé, sur présentation de pièces justificatives, des frais de représentation occasionnés par l'exercice de ses fonc-

tions jusqu'à concurrence de 3 200 \$ conformément aux règles applicables aux dirigeants d'organismes et arrêtées par le gouvernement par le décret numéro 1308-80 du 28 avril 1980 compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées;

QU'une allocation mensuelle d'automobile de 610 \$ soit versée à monsieur Thomas J. Boudreau en lieu de tout remboursement de frais de déplacement à l'intérieur d'un rayon de seize kilomètres du lieu habituel de travail;

QUE monsieur André Fiset reçoive des honoraires de 600 \$ par jour travaillé pour un minimum de huit heures de travail par jour et pour un minimum de deux jours de travail par semaine, ces honoraires correspondant à ceux devant être octroyés à monsieur Fiset pour occuper ce poste, desquels a été déduit l'équivalent de la moitié de la rente de retraite qu'il reçoit actuellement pour ses années de service dans le secteur public québécois;

QUE madame Brigitte Guay agisse comme secrétaire du groupe de travail et qu'elle soit secondée dans ses fonctions par des représentants du Secrétariat du Conseil du trésor;

QUE le président, la secrétaire et les membres de ce groupe de travail soient remboursés pour les frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes et arrêtées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983 compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées;

QUE le financement et le soutien administratif du groupe de travail soient assurés par le Secrétariat du Conseil du trésor;

QUE le Groupe de travail sur l'examen des organismes du gouvernement soumette à la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor un rapport préliminaire de ses travaux avant le 31 octobre 2004 et son rapport final au plus tard le 31 janvier 2005 accompagné de ses recommandations concernant le maintien, l'abolition, la fusion ou le regroupement des organismes étudiés.

Le greffier du Conseil exécutif,

ANDRÉ DICAIRE

42818